

**Convention pour l'organisation de la 5ème édition
du festival : « l'Instant Jazz à Grabels »
organisé par l'association L'Instant Jazz à Grabels
Jardins du château à Grabels du 02/07/2026 au 05/07/2026**

Entre : Monsieur Pascal Heymes, Maire de Grabels, représentant la mairie de Grabels, d'une part,
Et

L'association L'Instant Jazz à Grabels, dont le siège social se situe 2 place Jean Jaurès à Grabels,
représentée par Madame Dominique Petitsinturel, Présidente, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La municipalité met gracieusement à disposition de l'association :

- Les jardins du château de Grabels ainsi que les deux pièces situées en bas du château.

Ces différents lieux seront mis à disposition du 01/07/26 au 06/07/26.

Article 2 : La municipalité met gracieusement à disposition différents matériels ; confère liste de
demande de matériel (Ville de Grabels et Conseil Départemental) remise aux services techniques.

Article 3 : La mairie prend à sa charge la conception et l'impression de la communication (affiches,
programmes, cartons d'invitations, banderole, calicot et fléchage)

- 30 affiches (40 x 60) ;
- 150 affiches A3
- 4000 programmes ;
- 1 calicot programme (120X80).
- 3 banderoles 3m x 80cm.
- Appui à la communication externe (réalisation d'un dossier presse, radio, tv, réseaux sociaux...)

Article 4 : La Mairie de Grabels accorde une subvention spécifique en vue de l'organisation de ce
festival à rayonnement, métropolitain, régional, national et international.

Le montant de cette subvention est de 25 000 euros.



Article 5 : Assurances :

- L'association L'instant Jazz à Grabels devra fournir, au plus tard lors de la remise des clefs, une attestation d'assurance responsabilité civile et dommages, à la mairie de Grabels.
- La mairie de Grabels déclare être assurée pour ce lieu destinée à des manifestations diverses.

Article 6 : En aucun cas (vol, dégradation...), la mairie ne peut être tenue pour responsable.

Article 7 : Litige

En cas de litige le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Montpellier.

Fait en 2 exemplaires, à Grabels, le

Madame Dominique Petitsinturel

Présidente de l'association

L'instant Jazz à Grabels

Monsieur Pascal Heymes,

Maire de Grabels

